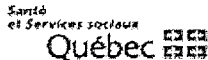


De : Linda Girard (MSSS) pour le compte de Yvan Gendron
A : Carol Fillion (MCO); Caroline Roy (CISSSAT); Chantal Duguay; Christian Gagné (PDG Laval - CISSSLAV); Daniel Castonguay (CISSSLAN); Daniel Paré (CISSSCA DG); Frédéric Abergel (CIUSSS NIM); Isabelle Malo (CISSSBSL PDG); Jasmine Martineau CISSS des Îles; Josée Filion (CISSSO PDG); Julie Labbé (CIUSSS SLSJ); Lawrence Rosenberg (CCOMTL); Louise Potvin (CISSSME16); Lynne McVey; Marc Fortin (09 CISSS PDG); Michel Delamarre (CIUSSSCN); Richard Deschamps (CISSSMC16); Rosemonde Landry (CISSSLAU); Sonia Bélanger (CCSMTL); Stéphane Tremblay (CIUSSSE-CHUS); Sylvain Lemieux (CIUSSS EMTL); Yves Masse (CISSSMO16); Caroline Barbir (HSJ); Daniel St-Amour (CBHSSJB); Denis Bouchard IUCPO; Fabrice Brunet (CHUM); Martin Beaumont (CHU); Mélanie La Couture; Minnie Grey (RRSSSN); Nathalie Boisvert (CRSSSBJ DG); Pierre Gfeller (CUSM); Renée Fugère (PINEL); Yvan Gendron
Cc : Catherine Lemay (CISSSME16); Celine Rouleau (CISSSMO16); Chantal Friset (CISSSLAV); Connie Jacques; Daniel Cote (CISSSBSL PDG); Eric Salois (CISSSLAN); Francine Dupuis (CCOMTL); Gilles Gagnon (CIUSSS SLSJ); Gilles Hudon (MCO); Guy Thibodeau (CIUSSSCN); Jacques Couillard (CCSMTL); Jean-François Fortin-Verreault (CIUSSS EMTL); Johanne Savard (09 CISSS PDGA); Julie Boucher (CIUSSS NIM); Lise Pouliot (CISSSMC16); Naïa Hachimi-Idrissi (COMTL); Patrick Simard (CISSSCA DG); Robin-Marie Coleman (CIUSSSE-CHUS); Yves St-Onge (CISSSLAU); Danielle Fleury (CHUM); Isabelle Demers (HSJ); Lucie Grenier CHU; Martine Alfonso
Cci : Daniel Garneau; Lyne Jobin; Pascale Fréchette
Objet : Attribution des prestations dans le cadre du Programme de soutien aux familles - N/Réf. : 19-MS-05385-01
Date : 10 octobre 2019 14:05:00
Pièces jointes : 19-MS-05385-01 LET DPG et DG.pdf



Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le fichier PDF d'une lettre sous ma signature concernant le dossier mentionné en objet.

Veuillez prendre note qu'aucune copie papier ne suivra.

Bonne journée,

Yvan Gendron

Sous-ministre
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 14^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Courriel : yvan.gendron@msss.gouv.qc.ca
Tél. : 418 266-8989

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir l'expéditeur et effacer ce courriel. Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 10 octobre 2019

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau sont soucieux d'offrir à la population des services de qualité et qui répondent adéquatement aux besoins des personnes et de leurs proches. Sensible à l'importance de soutenir les familles qui vivent avec des réalités difficiles, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Madame Marguerite Blais, a annoncé en juin dernier un montant de 7,8 M\$ visant à donner des services de soutien à la famille à tous les usagers dont la famille est en attente au Programme de soutien aux familles (SAF) et de bonifier de 100 \$ le montant reçu par les usagers dont la famille reçoit déjà du soutien au sein de ce programme. Cette bonification doit s'appuyer sur une évaluation globale des besoins et prendre en considération les besoins évolutifs des usagers et de leurs proches.

Par ailleurs, il est attendu que les pratiques cliniques et de gestion des établissements s'inscrivent en cohérence avec les orientations ministérielles relatives aux programmes et aux services. Or, divers cas particuliers ont été portés à notre attention et témoignent d'écarts avec la pratique attendue en ce qui a trait au Programme SAF. En effet, il est rapporté que l'allocation de certaines familles de personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) aurait été réduite, voire même coupée, pour des raisons budgétaires ou administratives.

À cet égard, nos autorités demandent de réitérer que les prestations du programme SAF d'une famille ne devraient pas être diminuées en deçà des besoins cliniques évalués.

... 2

Le programme SAF doit être appliqué dans le cadre d'un plan d'intervention et parfois d'un plan de services individualisés qui découlent d'une évaluation globale des besoins, qui sont révisés périodiquement ou à la suite d'un événement modifiant les besoins de l'utilisateur ou de sa famille. L'allocation versée est un moyen d'intervention associé à un objectif spécifique identifié dans une démarche visant à planifier l'ensemble des services requis. Ainsi, il est possible qu'une évaluation globale des besoins puisse conduire à un ajustement de la prestation de services faite à l'utilisateur et à sa famille.

Ainsi, en cohérence avec les préoccupations évoquées par les autorités ministérielles, en respect de votre responsabilité de saine gestion et d'allocation des budgets du SAF en fonction des besoins des usagers et de leurs familles et en tenant compte de la disponibilité des ressources, nous vous invitons à porter une attention particulière aux pratiques en place dans vos établissements et, le cas échéant, à apporter les correctifs nécessaires.

Nous sommes convaincus de pouvoir compter sur votre collaboration et sur l'expertise de vos équipes pour assurer que les services offerts s'inscrivent en respect des plus hauts standards d'accessibilité, d'équité et de pertinence clinique, et ce, pour le bien des proches de personnes qui présentent une déficience ou un TSA.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

Art.53-54

Yvan Gendron

c. c. PDGA des établissements publics de santé et de services sociaux

N/Réf. : 19-MS-05385-01